



POUR DÉCISION

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Table des matières

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Réunion tripartite d'experts sur les stratégies d'extension de la couverture de la sécurité sociale (Genève, 2-4 septembre 2009)	1
Atelier visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997 (Genève, 20-21 octobre 2009)	3
Réunion tripartite d'experts chargée d'adopter des directives pour le contrôle par l'Etat du port en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (Genève, 15-19 février 2010)	4

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Nouvelles nominations

1. En vue de pourvoir deux des quatre sièges actuellement vacants, *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer membres de la commission pour une période de trois ans les personnes ci-après:*
 - *Monsieur le professeur Rachid Filali Meknassi (Maroc);*
 - *Monsieur le professeur Paul-Gérard Pougoue (Cameroun).*

On trouvera en annexe au présent document une biographie succincte de ces personnes.

Réunion tripartite d'experts sur les stratégies d'extension de la couverture de la sécurité sociale (Genève, 2-4 septembre 2009)

2. A sa 304^e session (mars 2009), le Conseil d'administration ¹ a autorisé le Directeur général à utiliser le compte de programmes spéciaux pour financer une réunion technique tripartite sur l'extension de la couverture de la sécurité sociale. Il est maintenant proposé que celle-ci soit organisée à Genève du 2 au 4 septembre 2009.

Composition

3. Il est proposé qu'y participent des représentants de 12 organisations d'employeurs et de 12 organisations de travailleurs de pays industrialisés et de pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et de la région arabe qui seront nommés après consultation des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration. Il est également proposé que 12 représentants des gouvernements de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, des Etats-Unis, de l'Inde, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande, de la Zambie, ainsi que de deux pays membres de l'Union européenne et d'un autre pays européen soient invités à participer à cette réunion. Les pays européens seront choisis par les coordinateurs régionaux pour l'Europe.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

5. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - examen des tendances récentes et des faits nouveaux en ce qui concerne les diverses politiques visant à étendre la couverture de sécurité sociale et à mettre sur pied des systèmes de sécurité sociale universels, de large portée et budgétairement viables;

¹ Documents GB.304/8/1(Rev.2), paragr. 57, et GB.304/PFA/4, paragr. 5.

- analyse des solutions envisageables pour l’extension de la couverture de la sécurité sociale à tous, comme le prescrivent la Constitution de l’OIT et les conventions relatives à la sécurité sociale pertinentes pour des pays dont les situations socio-économiques diffèrent, ces analyses pouvant servir de base à l’élaboration de politiques appropriées dans le cadre de la campagne mondiale; et
- définition des stratégies visant à promouvoir un ensemble de prestations de sécurité sociale de base à partir desquelles il sera possible de mettre en place progressivement des niveaux de protection plus élevés. Cela constituerait une contribution majeure à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, permettrait à l’Organisation de respecter son engagement concernant «l’extension de la sécurité sociale à tous», engagement renouvelé dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et de renforcer la campagne mondiale.

6. *Le bureau du Conseil d’administration recommande au Conseil d’administration d’approuver l’ordre du jour ci-dessus.*

Invitation d’organisations intergouvernementales

7. Le Directeur général prévoit d’inviter les organisations intergouvernementales suivantes à être représentées à cette réunion en qualité d’observateurs:
- Commission européenne (CE);
 - Fonds monétaire international (FMI);
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
 - Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF);
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
 - Département des affaires économiques et sociales de l’Organisation des Nations Unies (UNDESA);
 - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH);
 - Banque mondiale;
 - Organisation mondiale de la santé (OMS).

Invitation d’organisations internationales non gouvernementales et d’observateurs nationaux

8. Le Directeur général souhaite en outre inviter les organisations non gouvernementales internationales et les observateurs nationaux suivants à être représentés à la réunion en tant qu’observateurs:
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
 - HelpAge;
 - Save the Children;

ainsi que des observateurs nationaux appartenant de préférence à des organismes bilatéraux de donateurs.

9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande d'autoriser le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales et les observateurs nationaux (appartenant de préférence à des organismes bilatéraux de donateurs) susmentionnés à être représentés à la réunion en tant qu'observateurs.*

**Atelier visant à promouvoir la ratification
de la convention (n° 181) sur les agences
d'emploi privées, 1997
(Genève, 20-21 octobre 2009)**

10. A sa 301^e session (mars 2008), le Conseil d'administration² a approuvé l'organisation d'un atelier visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, à Genève les 20 et 21 octobre 2009.

Composition

11. A l'occasion de cette même session, la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes a accepté une proposition initialement présentée par le Bureau tendant à ce que six représentants des travailleurs et six représentants des employeurs soient invités à y participer dans la mesure des allocations budgétaires prévues pour un forum de dialogue mondial. A l'issue de consultations menées dans le cadre de l'organe consultatif, il est maintenant proposé que huit représentants des travailleurs et huit représentants des employeurs soient invités à participer à cet atelier qui sera ouvert à tous les gouvernements intéressés.
12. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

13. L'objectif de l'atelier, tel qu'il a été approuvé lors de la 301^e session (mars 2008) du Conseil d'administration, est d'accroître la sensibilisation à l'importance de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, d'échanger des points de vue sur ses avantages, de présenter les bonnes pratiques dans son domaine d'application et d'encourager sa ratification.

Invitation d'organisations intergouvernementales

14. Outre les trois organisations intergouvernementales internationales dont l'invitation a déjà été communiquée au Conseil d'administration en mars 2009³, le Directeur général prévoit d'inviter les deux organisations intergouvernementales internationales suivantes à être représentées en tant qu'observateurs lors de la réunion:

² Document GB.301/14, paragr. 15.

³ Document GB.304/16.

- Commission européenne (CE);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Réunion tripartite d'experts chargée d'adopter des directives pour le contrôle par l'Etat du port en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007
(Genève, 15-19 février 2010)

15. A sa 304^e session (mars 2009), le Conseil d'administration a accepté la proposition du Bureau d'organiser une réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche afin d'élaborer des directives appropriées à l'intention des fonctionnaires chargés de vérifier que les dispositions de la convention sont respectées. A cet effet, il est proposé d'organiser du 15 au 19 février 2010 une réunion tripartite d'experts de cinq jours sur les inspections par l'Etat du port effectuées en vertu de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.

Composition

16. Il est proposé que six experts gouvernementaux, six experts employeurs et six experts travailleurs participent à cette réunion. Les experts gouvernementaux se répartiraient comme suit: un expert d'Europe occidentale, un d'Europe centrale et orientale, un d'Afrique, un des Amériques et deux d'Asie.

17. Pour la nomination des experts, le Directeur général a l'intention de contacter les gouvernements de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Fédération de Russie. Si l'un de ces gouvernements n'était pas en mesure de nommer un expert, le Directeur général contacterait alors les gouvernements de la liste de réserve suivante: République de Corée, Espagne, Indonésie, Namibie, Pérou et Pologne. La réunion serait ouverte aux observateurs gouvernementaux intéressés.

18. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

19. Le Directeur général prévoit d'inviter l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que l'Organisation maritime internationale (OMI) à participer à la réunion en tant qu'observateurs.

Genève, le 10 juin 2009.

Points appelant une décision: paragraphe 1;
paragraphe 4;
paragraphe 6;
paragraphe 9;
paragraphe 12;
paragraphe 18.

Annexe

Professeur Rachid Filali Meknassi (Maroc)

Le professeur Rachid Filali Meknassi est né en mars 1952.

M. Meknassi possède un doctorat en droit de la faculté de droit de Rabat ainsi que des diplômes en droit privé, en droit des affaires et en droit civil. Il est professeur de droit à l'Université de Rabat, où il enseigne en particulier le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. Il est consultant auprès de diverses agences des Nations Unies et nationales. M. Meknassi est membre du conseil scientifique de nombreuses publications. Il fait partie de groupes de recherche nationaux et internationaux et assume des fonctions auprès d'institutions nationales.

M. Meknassi a enseigné le droit dans de nombreux établissements, notamment à l'Université de Nantes en France. Il a dirigé des séminaires sur de nombreux sujets ayant trait au droit du travail, notamment au BIT, à la Banque mondiale et dans l'Union européenne. M. Meknassi a coordonné un projet national de l'OIT sur le développement durable.

M. Meknassi est l'auteur de nombreux ouvrages universitaires portant sur des sujets tels que la responsabilité sociale des entreprises, la dimension sociale de la mondialisation, le travail décent, la sécurité sociale, la sécurité et la santé sur le lieu de travail, les droits de l'homme et la codification du droit du travail. Par ailleurs, il a rédigé divers rapports sur des sujets tels que le système judiciaire marocain, l'efficacité de la législation du travail, le dialogue social et le système social marocain, le syndicalisme marocain, ainsi que sur des questions ayant trait à l'environnement. En outre, M. Meknassi a contribué à l'élaboration de la législation du travail marocaine dans le cadre de la rédaction du Code du travail et de la législation sur l'assurance-santé obligatoire.

Professeur Paul-Gérard Pougoue (Cameroun)

Le professeur Paul-Gérard Pougoue est né en mars 1949.

M. Pougoue possède un doctorat en droit privé de l'Université de Bordeaux et une agrégation en droit privé et en criminologie. Il est professeur titulaire et vice-recteur de l'Université de Yaoundé au Cameroun. Un certain nombre de distinctions lui ont été décernées, notamment les médailles de «Chevalier de l'ordre de la valeur» (Cameroun) et d'«Officier de l'ordre national du mérite» (France). Il est membre d'un certain nombre de sociétés académiques et professionnelles, notamment la Société internationale du droit du travail et de la sécurité sociale (SIDTSS). M. Pougoue est titulaire de la chaire UNESCO «Droit éthique et société» de l'Université de Yaoundé II et de l'Université de Nantes.

M. Pougoue a beaucoup publié, notamment sur le droit du travail et de la sécurité sociale au Cameroun ainsi que sur la législation des droits de l'homme en Afrique, en particulier en Afrique francophone. Il a en outre écrit sur l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), sur le droit foncier, le droit de la famille, le droit international privé, le droit coutumier, ainsi que sur le droit et la procédure en matière commerciale.

M. Pougoue est consultant auprès de l'OIT depuis de nombreuses années. Il est le coauteur d'une étude réalisée pour l'Organisation sur les obstacles à l'application des principes et droits fondamentaux au travail au Cameroun. Plus récemment, il a présidé une commission ministérielle sur la réforme de la sécurité sociale camerounaise.